

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2016**

GD/CJ n° 2016/ 03

Objet de la délibération :

Election des 6 délégués à la
communauté de communes
des Portes Euréliennes d'Ile
de France

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 03

Votants : 28

Date de la convocation :

6/12/2016

L'an deux mille seize, le 12 décembre 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Etaient présents :**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Jean JOSEPH, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER - Claudine BROUSSEAU, Franck DUCOUTUMANY, Sébastien RITTNER, Flavien BLANCHARD (arrivé à 20h48) - Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL (arrivée à 20h49), Eric ROYNEL.

Absents Excusés :

Lydie QUAGLIARELLA, pouvoir F. RAMOND
Cendrine CHERGUI, pouvoir B. BONVIN

Absents :

Didier PHILIPPE, Arnaud BEAUFORT,

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Madame RAMOND Maire informe ses collègues que :

Par arrêté préfectoral en date du 25/11/2016 constatant la composition de l'organe délibérant de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France, il y a lieu d'élire les 6 représentants d'Epernon, sur un total de 83.

En application de l'article L 5211-6-2 du C.G.C.T., lorsque le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

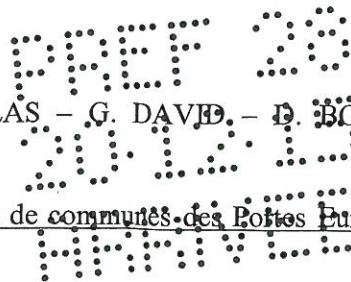
Une liste commune est proposée comme suit :

F. RAMOND – F. BELHOMME – B. BONVIN-GALLAS – G. DAVID – D. BOMMER – B. ESTAMPE.

Il est procédé à l'élection des 6 délégués à la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France au scrutin secret.

Chaque conseiller municipal a remis fermé son bulletin de vote écrit dans l'urne prévue à cet effet.

B. BONVIN procède au dépouillement du vote qui a donné les résultats suivants :



Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A DEDUIRE : Bulletins blancs ou nuls	0
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	27
Majorité Absolue	14
A OBTENU la liste :	27
F. RAMOND – F. BELHOMME – B. BONVIN-GALLAS – G. DAVID – D. BOMMER – B. ESTAMPE.	

Sont élus délégués à la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France :

F. RAMOND – F. BELHOMME – B. BONVIN-GALLAS – G. DAVID – D. BOMMER –
B. ESTAMPE.

FAIT ET DELIBERE A Epernon, 12 décembre 2016

Le Maire,
F. RAMOND

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la
date du 20/12/2016
et publié le 26/12/2016

PREF 20
20 12 16
ARRIVEE